

Date de dépôt : 14 octobre 2019

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition des habitants du quai du Seujet 12-14

Rapport de majorité de M. Stéphane Florey (page 1)

Rapport de minorité de M. Olivier Baud (page 8)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Stéphane Florey

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des pétitions a étudié la pétition 2067 lors de sa séance du 7 octobre 2019, sous la présidence de M^{me} Adrienne Sordet.

A également assisté à cette séance, M^{me} Nadia Salama, Secrétaire scientifique du Secrétariat général du Grand Conseil. Qu'elle soit ici remerciée pour son soutien apprécié à la commission.

Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

1. Audition de MM. Albert Covo, président du Conseil de la copropriété du Quai du Seujet et Robert Gray, membre du Conseil, pétitionnaires

M. Covo déclare que les pétitionnaires sont malheureux de la transformation du quartier. Il remarque que les habitants ne parviennent plus à dormir à cause du bruit émanant de l'Usine. Il ajoute que de nombreux jeunes s'attourent devant les entrées des immeubles, générant un sentiment d'insécurité.

M. Gray observe que tout le monde sait depuis des années qu'il y a des dealers tout au long du quai, des dealers qui ne sont pas dangereux. Il remarque que la police connaît ces personnes qui sont là du matin au soir. Il signale habiter dans son immeuble depuis 38 ans. Il remarque qu'il n'y a jamais eu d'améliorations. Il rappelle que les habitants payent des impôts et observe qu'ils aimeraient que quelque chose se passe de temps en temps.

Un commissaire MCG remarque que la pétition évoque deux problématiques. La première sur le bruit émanant de l'Usine et la deuxième sur les dealers et le trafic de drogue. Il demande ensuite si la discothèque au sous-sol du Seujet existe toujours.

M. Gray répond par la négative en mentionnant qu'il s'agit maintenant d'un restaurant. M. Covo précise que c'est l'Usine qui est le problème le plus embêtant.

Le commissaire évoque ensuite les terrasses de l'immeuble et demande si les nuisances à cet égard sont nouvelles.

M. Gray répond que des gens venaient dormir durant l'été dans des sacs de couchage sur les terrasses. Il ajoute que des groupes viennent par ailleurs tous les soirs jouer et boire dans cet espace. Il observe que des personnes âgées n'osent même plus sortir de chez elles.

Un commissaire d'EAG se demande en quoi les dealers génèrent un sentiment d'insécurité alors que les pétitionnaires disent d'eux qu'ils ne sont pas dangereux. Il aimerait également savoir quelle est la priorité dans la pétition, le bruit ou les dealers.

M. Gray répond qu'il est aberrant que l'administration ne fasse rien contre des personnes qui vendent de la drogue. Il remarque, cela étant, que déloger les dealers implique qu'il ne sera plus possible de les localiser. M. Covo ajoute que sa priorité relève du sommeil puisqu'il n'arrive pas à dormir à cause de la musique et des basses de l'Usine.

Le commissaire demande quelle serait, selon eux, alors la solution à ces deux problèmes.

M. Gray pense que le mieux serait de déplacer cet établissement vers l'aéroport où les clients ne dérangeront personne. M. Covo se demande pourquoi la loi contre le tapage nocturne n'est pas appliquée. Il demande simplement que la loi soit respectée. Il rappelle que des concerts sont parfois organisés devant l'Usine à l'extérieur. Il remarque en outre que la police, qu'il a appelée plusieurs fois, ne réagit pas.

Un commissaire socialiste se demande s'il est possible de certifier que les nuisances sonores proviennent bien de l'Usine et si les pétitionnaires ont cherché à rencontrer les responsables de l'Usine.

M. Covo répond qu'il y a indubitablement du bruit qui émane de l'Usine. Il déclare ensuite que des tentatives avaient été entamées pour approcher l'Usine mais il pense que finalement c'est à la police d'intervenir.

Concernant le deal de rue, le commissaire se demande s'il ne faudrait pas prôner une autre politique que la répression qui ne fonctionne pas depuis des années, et soutenir par exemple la dépénalisation du cannabis.

M. Gray déclare être totalement opposé à l'idée de légaliser la drogue.

Un commissaire UDC déclare être surpris d'entendre que des concerts sont donnés hors des murs de l'Usine. Il explique ensuite qu'un festival estival a été organisé tout l'été au bout du quai juste après le local des pompiers. Il demande si ce festival a généré beaucoup de nuisances.

M. Covo répond par la négative en mentionnant que ce festival était plus éloigné que le bâtiment de l'Usine et la musique était moins forte.

Le commissaire se demande si finalement ce ne sont pas les gens qui transitent par l'Usine, dans le milieu du deal, qui génèrent le plus de bruit.

M. Gray répond qu'il est évident que l'Usine génère un climat festif et il ne voit pas comment il est possible que des gens qui viennent écouter de la musique et qui boivent toute la soirée puissent être discrets à la sortie.

Un commissaire socialiste demande si leurs appartements ont des doubles vitrages.

M. Gray acquiesce. M. Covo ajoute sentir les vibrations des basses dans son corps la nuit.

Le commissaire observe ensuite qu'interdire des réunions sur les terrasses de l'immeuble lui semble difficile puisqu'il s'agit d'un espace public. Il se demande si les pétitionnaires ont approché la gérance immobilière.

M. Covo répond qu'ils avaient un Sécuritas durant l'été, et installé des poubelles et des cendriers. Malheureusement, ils n'ont pu que constater que cela n'a servi à rien. M. Gray ajoute que la terrasse est publique. Il ne sait pas s'il est utile de parler avec la Gérance Immobilière Municipale (GIM).

Le commissaire demande si recourir à un médiateur de rue pourrait être utile. Il mentionne également la possibilité de la mise en place d'un système de chuchoteurs, comme à Blanvalet par exemple, où cela a été un succès. Il remarque ensuite qu'il serait peut-être nécessaire de créer un autre lieu de vie nocturne que l'Usine afin de décharger celle-ci et d'en diminuer l'intensité.

M. Gray répond que ces personnes vont acquiescer gentiment si l'un ou l'autre des habitants leur fait une remarque. Mais reviennent quelques minutes plus tard comme si de rien était. M. Covo précise que des accords ont été passés avec les organisateurs de l'Usine mais qu'ils n'ont pas été respectés.

Un commissaire PLR demande si les pétitionnaires ont cherché à sympathiser avec ces jeunes qui occupent les terrasses. Il rappelle qu'avoir des contacts avec des personnes permet parfois d'avoir plus de respect.

M. Covo répond qu'il n'y a jamais eu de confrontation. M. Gray ajoute que ces jeunes occupent l'espace couvert jusqu'à des heures impossibles.

2. Discussion, proposition d'audition et vote

Le MCG déclare que si les dealers sont gentils, ce sont les clients qui peuvent être violents. Il ajoute que la question du bruit de l'Usine et des problèmes du deal sont connus depuis longtemps et que la commission s'est déjà penchée sur ces questions à plusieurs reprises. En définitive il propose de renvoyer cette pétition directement au Conseil d'Etat.

Le PLR est d'accord avec cette proposition. Il remarque cependant que le bruit gêne beaucoup plus les habitants que les dealers.

Le groupe socialiste pense au contraire que des auditions sont nécessaires. Il remarque qu'avoir un état des lieux avec des données chiffrées une fois par législature serait une bonne chose, des données provenant notamment de la GIM et de la gendarmerie. Il rappelle par ailleurs que tous les partis, y compris l'UDC, s'étaient engagés sur une ouverture avec M^{me} Ruth Dreifuss à l'égard du cannabis. Il pense donc qu'il convient de réfléchir à cette situation avec plus d'attention.

Le groupe UDC rappelle que son parti s'est largement distancé de la personne qui a participé aux travaux avec M^{me} Dreifuss et que cette personne avait engagé son parti sans son aval. Il affirme que les positions de l'UDC n'ont pas changé à l'égard des dealers et de la drogue. Il ajoute être en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Cela étant, il regrette l'amalgame qui est fait entre l'Usine et le deal, en observant que c'est ce dernier qui génère le plus de nuisances. Il précise qu'une terrasse de bistrot fait plus de bruit qu'une sortie de l'Usine. Il répète que la faune qui relève du deal autour de l'Usine entraîne bien plus de nuisances que l'Usine elle-même.

Un commissaire PLR signale que la commission judiciaire a traité une motion sur la problématique du deal et a auditionné la police cantonale. Il ajoute que celle-ci a bien expliqué qu'une politique de répression ne faisait

que déplacer le phénomène du deal. Il observe par ailleurs qu'il est compliqué d'avoir une société inclusive. Pour finir, il mentionne avoir noté beaucoup d'intolérance de la part des pétitionnaires.

Le groupe d'EAG pense que cette pétition soulève des questions qui ne nécessitent pas des réponses urgentes contrairement à d'autres qui nécessiteraient un traitement en urgence. Il rappelle ensuite que la pétition portant sur le Seujet implique largement la Ville de Genève et il doute que la renvoyer au Conseil d'Etat soit très utile.

Le groupe PDC annonce qu'il votera en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il ajoute que c'est plutôt le bruit qui dérange ces pétitionnaires en rappelant qu'en prenant de l'âge, les personnes entendent moins bien, mais sont beaucoup plus sensibles aux basses.

Le groupe des Verts pense que le champ de la drogue évolue et qu'il serait effectivement utile de procéder à des auditions. Ils vont donc s'opposer au renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

La commission étant saisie d'une demande de renvoi immédiat au Conseil d'Etat sans audition supplémentaire, la présidente procède directement au vote du renvoi de la P 2067.

Pour : 8 (2 PDC, 1 UDC, 2 MCG, 3 PLR)

Contre : 6 (2 Ve, 1 EAG, 3 S)

Abstention : 1 (1 PLR)

Le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2067 est accepté.

3. Conclusion

Mesdames et Messieurs les députés, les problématiques liées au bruit et au deal de rue ayant déjà fait l'objet de nombreuses pétitions, la majorité de la commission a estimé que de procéder à une nouvelle étude n'amènerait rien de plus que ce qui est déjà connu. Désireuse d'aller de l'avant sans perdre du temps et dans un souci d'efficacité pour ne pas freiner le traitement de cette pétition, **la majorité de la commission vous recommande de suivre ses conclusions en renvoyant la pétition 2067 au Conseil d'Etat.**

Pétition (2067-A)

des habitants du quai du Seujet 12-14

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous soussignés, habitants des immeubles 12 et 14, quai du Seujet, constatons avec consternation la dégradation de l'ambiance dans notre quartier.

Quasiment 24/24 heures, des vendeurs de drogue vaquent impunément à leur sinistre commerce, même aux abords de l'Ecole du Seujet. Il est révoltant de constater la permissivité de forces de l'ordre à leur égard.

L'attroupement de jeunes devant les entrées d'immeubles au niveau de la terrasse du 4^e étage côté rue de Saint-Jean, pour boire, fumer, jouer aux cartes ou faire de la musique, crée un sentiment d'insécurité auprès des résidents dont certains n'osent plus sortir après la tombée de la nuit.

Le vacarme tonitruant émanant de « l'Usine » jusqu'aux petites heures du matin au mépris flagrant des règlements sur le tapage nocturne nous empêche de dormir.

Nous prions instamment le Grand Conseil de demander à l'autorité compétente de prendre les mesures nécessaires pour :

- déloger les dealers de notre quartier ;
- interdire les réunions devant les entrées d'immeubles, en particulier sur les terrasses publiques aux 4^e et 5^e étages au niveau de la rue de Saint-Jean ;
- imposer aux organisateurs de soirées musicales qui se déroulent dans le bâtiment de « l'Usine » de respecter les règles de droit de manière à ce que nous puissions nous aussi bénéficier de calme durant les heures dévolues au sommeil et au repos.

Nous ne demandons rien d'autre que l'application et le respect de nos droits en tant que citoyens et contribuables.

N.B. 19 signatures

M. Albert Covo

président du conseil de copropriété

14, quai du Seujet

1201 Genève

Date de dépôt : 14 octobre 2019

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Olivier Baud

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les nuisances sonores représentent un vrai problème pour la population, qu'il convient de prendre au sérieux. Il y aurait ainsi normalement lieu de se réjouir de voir la commission des pétitions renvoyer immédiatement au Conseil d'Etat la pétition signée par 19 habitants du quai du Seujet qui s'estiment victimes d'une forme de pollution sonore, provenant essentiellement des concerts organisés à l'Usine.

Toutefois, ce renvoi sans aucune discussion ou audition autre que celle de deux des pétitionnaires procède davantage d'une intention de se débarrasser du problème, plutôt que de favoriser son traitement et l'avènement d'une éventuelle solution à même de soulager la souffrance ressentie.

En effet, cette pétition, traitée de manière expéditive, a d'abord nécessité une clarification vu le mélange des récriminations qu'elle contient. L'activité des dealers et des jeunes aux abords des numéros 12 et 14 du quai du Seujet représentait-elle le véritable problème ? Existait-il un sentiment d'insécurité avéré ? Ou s'agissait-il plutôt de remédier au bruit émanant de l'Usine ?

Les réponses de la part des auditionnés ont été très claires. « *Les dealers ne sont pas dangereux.* » a affirmé un habitant. Le président du conseil de copropriété a pour sa part indiqué que le seul véritable problème était celui du bruit, notamment celui causé par les basses de la musique. Ainsi, il n'était plus question, par exemple, après quelques échanges, de « *déloger les dealers [du] quartier* », chacun s'accordant sur l'inanité d'une telle mesure.

Il restait donc à savoir quel était le périmètre des nuisances sonores subies par les habitants et quelles améliorations étaient à privilégier. Le grief principal était dirigé contre l'Usine et le bruit causé par les concerts. Entendre des citoyens dire qu'il n'est plus possible de trouver le sommeil certaines nuits à cause de la pollution sonore ne peut laisser indifférent. La santé des habitants est indéniablement mise en danger et des solutions devraient être étudiées.

Toutefois, le problème n'est pas nouveau et a déjà fait l'objet de nombreuses discussions, voire d'améliorations au fil des ans, notamment de la part de la Ville de Genève (avec la pose de doubles vitrages, par exemple). Mais proposer aujourd'hui de « *mettre l'Usine à l'aéroport parce que là-bas elle ne dérangera personne* » témoigne à la fois d'un sentiment d'impuissance et d'une certaine résignation. « *Depuis 38 ans, il n'y a jamais eu d'améliorations* » a encore estimé un des habitants auditionnés.

Devant cet état de fait, un problème avéré de bruit qui dure depuis longtemps mais où la précipitation n'est pas de mise si une volonté de l'aborder sérieusement existe, il aurait convenu d'investiguer davantage et d'essayer de démêler ce qui avait été fait et par qui, ce qui pouvait encore être fait et par qui, etc. afin de prendre en compte la détresse exprimée et de tenter de donner aux pétitionnaires l'espoir de voir enfin émerger une mesure propre à améliorer leur qualité de vie. Il est donc anormal que la commission ait refusé d'entrer en matière sur des auditions, en particulier celles de la Ville et de la police cantonale.

Adresser cette pétition au Conseil d'Etat en lui disant en substance « *Débrouillez-vous avec ce texte, nous en s'en lave les mains !* » n'est pas très responsable. Ensemble à Gauche – ce n'est pas nouveau – entend que la commission des pétitions fasse son travail et ne se contente pas d'expédier les textes en ayant tout juste auditionné les pétitionnaires, laissant de fait le plénum trancher en méconnaissance de cause.

Il est à noter par ailleurs que pratiquement toutes les pétitions qui sollicitaient diverses mesures pour réduire le bruit causé par la circulation routière ont été refusées par le Grand Conseil. Les nombreuses requêtes visant à diminuer la vitesse des véhicules motorisés – mesure efficace pour atténuer le bruit, qui a en outre l'avantage d'apporter un gain de sécurité pour les usagers, notamment les piétons et les cyclistes – ont inlassablement été classées (déposées sur le bureau) pour éviter qu'une suite soit donnée. Il ne faut pas toucher à la bagnole et aux motos ! Mais quand il s'agit de chercher noise aux organisateurs des concerts de l'Usine, avec en prime la perspective d'ouvrir la chasse aux dealers, la droite se réveille !

Il faut aussi considérer que, formellement, le texte de cette pétition émet le vœu de voir la loi appliquée et respectée (« *Nous ne demandons rien d'autre que l'application et le respect de nos droits en tant que citoyens et contribuables* »), ce qui représente une requête aussi imparable que vaste. Il est donc évident qu'il convient d'en apprendre davantage en analysant les multiples aspects relevés par ailleurs dans la pétition. Demander par exemple d'interdire aux personnes de se réunir sur les terrasses publiques du Seujet n'est pas anodin et mérite une certaine réflexion ! Il serait également

nécessaire d'entendre la gendarmerie et la Gérance immobilière municipale (GIM) pour disposer de données à même de mieux appréhender la situation actuelle.

Mesdames et Messieurs les députés, pour prendre en compte la requête a priori légitime des pétitionnaires, obtenir des réponses par rapport à la problématique principale soulevée (le bruit) et favoriser si possible l'émergence de solutions, la minorité estime que la commission doit poursuivre son travail, que les auditions proposées puissent être votées et, le cas échéant, organisées.